



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2024

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 JUIN 2024

Délibérations	NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCACTION	
	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
De la 2024-020 à la 2024-027	29	29	19	25	20/06/2024	20/06/2024
A partir de la 2024-028	29	29	20	26	20/06/2024	20/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, se réunit, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, **Maire**.

Étaient également présents : Patricia NICOLAS, Jean-Claude RUSCELLI, Daniel BOCCABELLA, Benoît DAGAN, Magali ROBERT, **Adjoints au Maire** ;

Ainsi que : Odile PARRENO, Dimitri CORTES, Laure COMTE-BERGER, Eva BOCCABELLA, Julien LETOFFE, Gaëlle RICHARD, Anthony SUBER, Jean-Yves LAUGIER, Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, Maryse TORT, **Conseillers Municipaux**

Il est noté que Maryse TORT est arrivée à 18h52 et n'a donc pris part aux votes qu'à partir de la délibération n°2024-028.

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Laurent MUS	qui donne pouvoir à	Odile PARRENO
Isabelle DUCRY	qui donne pouvoir à	Laure COMTE-BERGER
Nathalie KANTE	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Marc DOVESI	qui donne pouvoir à	Benoît DAGAN

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Clotilde COUDENE  
Jean-Louis TARTEVET  
Michel PERRAND

Secrétaire de séance :

Julien LETOFFE

*La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.*

## **I - APPEL DES PRESENTS**

Monsieur le Maire procède à l'appel des présents et constate que les conditions du quorum sont atteintes. Il déclare donc la séance ouverte.

## **II - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition du Maire, Julien LETOFFE est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

## **III - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 10 avril 2024 a été annexé à la convocation ; en l'absence d'observations et de questions, l'approbation est mise aux voix.

Laure COMTE-BERGER : *j'aimerais savoir si tu peux opérer un report de ce procès-verbal parce qu'Isabelle DUCRY était intervenue pour un point lors du vote du Budget Primitif et il n'y a aucune mention de son intervention.*

Monsieur le Maire : *on va le faire, on va le rectifier. Est-ce qu'elle se souvient du contenu de son intervention ?*

Laure COMTE-BERGER : *Isabelle n'étant pas là.*

Monsieur le Maire : *elle ne me l'a pas dit hier.*

Laure COMTE-BERGER : *je pense qu'un report aurait été idéal parce que si vous vous plantez et qu'on a voté.*

Monsieur le Maire : *report de l'approbation du compte-rendu ?*

Laure COMTE-BERGER : *oui.*

Monsieur le Maire : *je n'y vois pas d'inconvénients.*

Laure COMTE-BERGER : *si personne n'y voit d'inconvénients. Isabelle éclairait pas mal les choses vis-à-vis de la Communauté de Communes, c'est ce qui était intéressant. Elle avait un éclairage assez pertinent.*

**Sur interpellation du maire, aucun conseiller municipal ne déclare s'opposer à ce report à la prochaine séance.**

**Il est donc décidé que l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024 sera effectuée lors du prochain conseil municipal.**

## **V – DECISIONS DU MAIRE**

2024-05 : Fixation des tarifs activités et sorties de l'espace jeunes pour l'année 2024.

2024-06 : Opérations des virements de crédits de chapitre à chapitre sur le budget primitif de la commune de Bédarrides.

2024-07 : Attribution du marché de location installation et maintenance d'un parc de photocopieurs multifonctions.

*La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.*

## **VI - DELIBERATIONS**

### **2024-020 Contrat de mise à disposition d'un véhicule publicitaire**

Rapporteur : Jean BÉRARD, Maire ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de disposer d'un véhicule supplémentaire pour les activités du pôle enfance jeunesse et qu'il est possible de bénéficier de la mise à disposition gratuite d'un véhicule de type minibus dans le cadre d'un contrat de location avec la société LOCA JEN.

Le véhicule sera financé par des publicités. La société LOCA JEN assurera la recherche des annonceurs et reversera les recettes publicitaires à L'EIRL JEAN CAROZZI- VISIOCOM en paiement de loyer. Cette formule permettra à la collectivité de disposer d'un véhicule neuf sans avoir à l'acquérir.

**SUR LE RAPPORT DE** Jean BÉRARD, Maire ;  
**OUÏ** l'exposé qui précède ;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **APPROUVE** le projet de contrat de mise à disposition d'un véhicule publicitaire,
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

*Monsieur le Maire : il est bien évident que dans ce dispositif-là, il va être utile de ne pas mettre en concurrence, enfin de ne pas faire l'impasse à des concurrents de commerces bédarridais. Bien évidemment dans les secteurs principaux dans lesquels il y a des commerces à Bédarrides seront évités et je dirais même, quand les commerçants voudront faire de la publicité, ils seront prioritaires.*

*Jean-Yves LAUGIER exprime le fait qu'il soit suspicieux sur la manière dont la publicité aux commerçants bédarridais va être conclue.*

*Monsieur le Maire : c'est dans le contrat qu'on va tout encadrer. On regardera ça de plus près.*

*Jean-Yves LAUGIER parle de son expérience avec ce type de contrat. Il pense que si le nombre de publicités n'est pas atteint pour avoir suffisamment de sponsors, la commune se retrouvera à payer des frais. Il demande à ce qu'on soit vigilant sur les clauses du contrat.*

*Monsieur le Maire : on va essayer de voir comment ça se fait ailleurs, pour ne pas qu'on se fasse piéger. C'est noté, je prends l'observation très au sérieux.*

**Votants : 25**

**Abstention : 1** – Jean-Claude RUSCELLI

**Contre : 0**

**Pour : 24**

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

*La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.*

## 2024-021 Convention avec l'INSEE pour l'enquête familles 2025

Rapporteur : Jean BÉRARD, Maire ;

Conformément à l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, aussi pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants, les enquêtes « familles » sont exhaustives et ont lieu chaque année par roulement au cours d'une période de cinq ans.

Dès lors, la commune de Bédarrides est donc chargée d'organiser, dès janvier 2025, les opérations de recensement de la population.

Le Décret n°2003-485 du 05 juin 2003 fixe en son article 1 du titre et chapitre I, les catégories de population et leur composition à prendre en compte. En 2025, la collecte se déroulera du 16 janvier 2025 au 22 février 2025.

Un superviseur désigné par l'INSEE assurera le conseil et l'appui technique auprès de la Commune. Il assurera la formation des agents recenseurs (début janvier 2025) et du coordonnateur communal (octobre voire novembre 2024).

**SUR LE RAPPORT DE** Jean BÉRARD, Maire ;

**OUI** l'exposé qui précède ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** la convention entre la Mairie de Bédarrides et l'INSEE,
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Votants : 25**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 25 - UNANIMITE**

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

## 2024-022 Intégration d'un bien dans le domaine privé de la commune de Bédarrides

Rapporteur : Jean BÉRARD, Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.1123-1 à L.1123-3,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, notamment son article 147,

Vu le Code Civil et notamment l'article 713,

Vu la Commission Communale des Impôts Directs en date du 22 mars 2024,

Vu l'arrêté municipal n° 2023/161 en date du 26/07/2023, constatant la présomption de bien « présumé sans maître » de la parcelle AB n°131.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la réglementation applicable aux biens vacants et à l'attribution à la Commune de ces biens.

Des recherches de propriétaires réels ou présumés de la parcelle AB n°131, située à BEDARRIDES (84370) La Roquette, ont été effectuées et se sont révélées infructueuses, notamment auprès de la Conservation des hypothèques et du dernier domicile connu du propriétaire.

*La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.*

Il s'avère, au demeurant, que la parcelle AB n°131 n'a pas donné lieu à paiement de taxe foncière, même acquittée par un tiers depuis plus de trois ans.

Un Arrêté municipal n°2023/161 en date du 26/07/2023 a été pris afin de mettre en œuvre la procédure de Biens Vacants et Sans Maître sur ladite parcelle.

Des mesures de publicité ont été effectuées le 03/08/2023 en Mairie et sur ledit terrain.

Et le délai réglementaire de six mois prévus pour l'accomplissement des mesures est écoulé.

Aucun propriétaire n'a fait valoir ses droits, ni revendiqué la propriété du bien objet de la présente.

Afin de pouvoir incorporer ladite parcelle dans le domaine communal via un Arrêté municipal, il convient que le Conseil Municipal délibère après les six mois suivant l'Arrêté municipal de présomption de bien « Présumé Sans Maître ».

Un Arrêté d'incorporation sera pris après l'approbation de cette délibération.

**SUR LE RAPPORT DE** Jean BERARD, Maire ;  
**OUÏ** l'exposé qui précède ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** l'acquisition dans le domaine privé de la Commune de la parcelle cadastrée AB n°131, sise La Roquette, d'une superficie de 607 m<sup>2</sup> ;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Joël SERAFINI : je voulais savoir comment on avait identifié cette situation.

Monsieur le Maire : tu sais qu'il y a Sandrine RICHARD au service urbanisme qui, chaque fois qu'il se passe quelque chose d'important sur un terrain, est sensibilisée et me fait savoir qu'il y a une situation anormale. Je pense que c'est au niveau de la taxe foncière, puisqu'il n'y avait plus de paiement, que ça a été repéré.

Laure COMTE-BERGER : je vais te donner l'explication. Alors la taxe foncière, il est vrai qu'il n'y a pas de rôle, surtout sur des petites parcelles comme ça. Mais si tu regardes le cadastre et le nom du propriétaire, à mon avis, il est décédé. Il y a un nom parce que je suis allée vérifier mais vu la date de naissance, sinon je pense qu'il serait dans un piteux état.

Monsieur le Maire : et la dévolution de succession n'a révélé aucun héritier ?

Laure COMTE-BERGER : elle ne peut pas. Encore une fois, il apparait ce propriétaire et à la conservation des hypothèques si t'as rien après 56, tu peux considérer qu'effectivement, il n'y a rien qui a été fait.

**Votants : 25**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 25 - UNANIMITE**

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

## 2024-023 Avenant N°1 au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025

Rapporteur : Jean BÉRARD, Maire ;

Par délibération n°2022-492 en date du 18/11/2022, le Conseil Départemental de Vaucluse a adopté la mise en place du Contrat Vaucluse Ambition à destination des 151 communes vauclusiennes.

Ce contrat permet au Conseil Départemental de renouveler son soutien financier aux communes afin de favoriser un développement équilibré, durable et solidaire de son territoire.

Par ce contrat, le Département s'attache à poursuivre et à renforcer une politique de soutien à l'investissement local des communes dans leurs missions d'aménagement du territoire et de développement des services publics, en soutenant des opérations contribuant à l'attractivité et l'amélioration des services et équipements communaux.

Par courrier en date du 06 décembre, le Conseil Départemental de Vaucluse a informé la commune qu'une dotation forfaitaire d'un montant de 242 400,00€ lui avait été allouée.

Celle-ci est répartie de la manière suivante :

- Une part de 20% dédiée à la thématique Transition écologique et énergétique
- Une part de 80% dédiée aux thématiques socles

Sur la phase contractuelle 2023-2025, la commune pourra présenter cinq opérations.

A ce jour, trois projets ont déjà été délibérés lors du Conseil Municipal du 5 avril 2023 :

- ❖ La réhabilitation des équipements pour le complexe sportif par la rénovation du système d'éclairages des stades de rugby, football et courts de tennis ;
- ❖ La réhabilitation des équipements pour le complexe sportif par la remise en accessibilité de la salle de danse ainsi que l'acquisition de défibrillateurs ;
- ❖ L'amélioration de l'accessibilité des services publics par l'aménagement de locaux communaux pour accueillir les bureaux du Centre Communal d'Action Social.

Il est demandé la régularisation du montant du projet portant sur la réhabilitation des équipements pour le complexe sportif par la rénovation du système d'éclairage des stades de rugby, football et des courts de tennis. En effet, le projet étant moins onéreux que prévu, le montant de subvention sollicité doit être ajusté en fonction du montant définitif.

SOURCES	MONTANT INITIAL HT	MONTANT DEFINITIF HT
<b>REHABILITATION DES EQUIPEMENTS POUR LE COMPLEXE SPORTIF</b>		
Département de Vaucluse	101 484,00	57 720,00 €
Préfecture de Vaucluse - DSIL	33 828,00	0,00 €
Commune – Autofinancement	33 828,00	38 480,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>169 140,00</b>	<b>96 200,00 €</b>

De plus, il est demandé l'ajout des projets suivants :

- ❖ La mise en place d'un système d'alarme « Attentat-Intrusion » dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sureté dans les bâtiments accueillants des enfants ;
- ❖ La réhabilitation du parc de vidéoprotection.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

*La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.*

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
<b>PLAN DE SECURISATION</b>		
Département de Vaucluse	79 251,39 €	65,15 %
Préfecture de Vaucluse – FIPDR	18 062, 90 €	14,85 %
Commune – Autofinancement	24 330,21 €	22,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>121 644,50 €</b>	<b>100 %</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** l'avenant N°1 au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 ;
- **ADOpte ET APPROUVE** l'opération et les modalités de financement ;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Votants : 25**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 25 - UNANIMITE**

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

## 2024-024 Admission en non-valeur

Rapporteur : Jean BÉRARD, Maire ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier Principal du Centre des Finances Publiques de Monteux a transmis à la Commune, une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 900,29 €.

Il précise que les créances en non-valeur correspondent aux titres émis par la collectivité dont le recouvrement n'a pu être abouti par le comptable public.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsque ce dernier malgré toutes les diligences qu'il a effectuées n'a pas pu obtenir le recouvrement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en créances éteintes l'état ci-annexé et de mettre à jour les inscriptions budgétaires en conséquence

**SUR LE RAPPORT DE** Jean BERARD, Maire ;

**OUI** l'exposé qui précède ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables ;
- **INSCRIT** le montant de 900,29 € correspondant aux admissions en non-valeur du Budget Primitif 2024 à l'article 6541 ;

*La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.*

- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Votants : 25**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 25 - UNANIMITE**

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

## 2024-025 Vente d'un chariot élévateur

Rapporteur : Jean BÉRARD, Maire ;

Soucieux de favoriser le réemploi de matériel, de diminuer son empreinte environnementale sans dépôt en déchèterie, de libérer de l'espace, d'abonder les recettes du budget de la ville, la commune de Bédarrides met en vente un chariot élévateur non utilisé sur le site de courtage « agorastore.fr »

Il est donc proposé la vente du chariot élévateur comme suit :

Désignation : chariot élévateur tout terrain

Marque : Manitou

Type : MC26C

N° de série : 55399, date achat 2002

Prix : 2000 €

**SUR LE RAPPORT DE** Jean BERARD, Maire ;

**OUI** l'exposé qui précède ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **AUTORISE** la vente du chariot élévateur ;
- **INSCRIT** la recette au budget de l'exercice en cours ;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Votants : 25**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 25 – UNANIMITE**

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

*La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.*

## 2024-026 Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteuse : Madame Patricia NICOLAS, Adjointe ;

Il est exposé au Conseil Municipal qu'afin de mettre en cohérence le tableau des effectifs avec les besoins des services, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes à effet au 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

- Suppression de 2 emplois d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 31h30 hebdomadaires,
- Création de 2 emplois d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 28h00 hebdomadaires,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis du Comité Social Territorial, en date du 18 juin 2024

**SUR LE RAPPORT DE** Madame Patricia NICOLAS, Adjointe ;  
**OUI** l'exposé qui précède ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** les modifications des emplois permanents telles qu'énoncées ci-dessus ;
- **INSCRIT** les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget primitif.
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Joël SERAFINI : je profite de cette question pour vous interroger sur les recrutements en cours et en difficulté d'aboutissement. Où en est-on dans le recrutement d'un chargé des finances ? Où en est-on dans le recrutement d'un policier municipal ?*

*Monsieur le Maire : c'est toujours en cours. Mais ça, ça doit faire partie des questions diverses puisque ce n'est pas en lien avec la délibération. Donc, pose la question et on te répondra ultérieurement. Mais je te le dis tout simplement, c'est toujours en cours. On a reçu des personnes qui ne convenaient pas, qu'on n'a pas recrutés. Il faut qu'on en reçoive d'autres.*

**Votants : 25**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 25 - UNANIMITE**

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

*La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.*

## 2024-027 Recours au contrat d'apprentissage

Rapporteuse : Madame Patricia NICOLAS, Adjointe ;

Il est exposé au Conseil Municipal que la commune souhaite favoriser le recrutement d'apprentis, considérant ce mode d'accueil de jeunes comme un véritable outil gagnant-gagnant, tant pour le jeune que pour la collectivité. L'apprentissage constitue un véritable vecteur d'insertion professionnelle pour le jeune, lui permettant de mettre « un premier pied à l'étrier » dans la vie active.

L'apprentissage représente également un levier en termes de gestion des ressources humaines, au regard notamment des métiers en tension : il permet en effet une transmission de savoir-faire utile pour soutenir les services aux fins qu'ils bénéficient de compétences de jeunes, bien souvent très professionnels.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus, et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs handicapés, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage,

Cette formation par alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La collectivité est exonérée des cotisations de sécurité sociale, d'allocations familiales et de Pôle Emploi et la rémunération serait, en fonction de l'âge de l'apprenti(e).

Depuis le 1er janvier 2022, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) contribue aux frais de formation. À noter que si l'organisme de formation facture au-delà du barème fixé par le CNFPT, la commune prendra en charge la part restante.

Pour ces motifs exposés, et après évaluation des besoins des services, il est proposé aux membres du Conseil municipal de recourir au contrat d'apprentissage, en créant 1 poste d'apprenti dans l'effectif de la commune.

Vu l'avis du Comité Social Territorial, en date du 18 juin 2024.

**SUR LE RAPPORT DE** Madame Patricia NICOLAS, Adjointe  
**OUI** l'exposé qui précède ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DÉCIDE** d'avoir recours au contrat d'apprentissage ;
- **DÉCIDE** de créer, dès la rentrée scolaire 2024, 1 poste d'apprenti conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Petite enfance	1	Assistante Éducative Petite Enfance	2 ans

- **INSCRIT** les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget primitif ;

*La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'action des aides liées à ce contrat d'apprentissage ;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 25

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 25 - UNANIMITE

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

## 2024-028 Création de 3 emplois non permanents

Rapporteuse : Madame Patricia NICOLAS, Adjointe ;

Il est exposé au Conseil Municipal que l'activité des services peut connaître des moments où le personnel permanent ne suffit pas. Il apparaît nécessaire de renforcer momentanément certains services.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, trois emplois non permanents à temps complet d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité :

- 2 agents techniques
- 1 agent administratif

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire relevant des grades d'adjoint technique territorial et d'adjoint administratif territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial, en date du 18 juin 2024

**SUR LE RAPPORT DE** Madame Patricia NICOLAS, Adjointe ;

**OUI** l'exposé qui précède ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **CREE** trois emplois non permanents relevant, pour le premier, du grade d'adjoint technique territorial, pour le second, du grade d'adjoint administratif territorial ;
- **INSCRIT** les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget primitif ;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Joël SERAFINI : est-ce que vous ne pensez pas que la création de ces postes va dans le sens inverse de celui de l'objectif de réduire et maîtriser les dépenses de personnel ?*

*Patricia NICOLAS : non, dans la mesure où c'est simplement dans le cadre d'un accroissement d'activités.*

*Joël SERAFINI : quelle est l'accroissement de l'activité concernée ?*

*La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.*

Patricia NICOLAS : aux services techniques, ils sont souvent en accroissement d'activité. Ils ne sont pas très nombreux donc il y a beaucoup à faire.

Joël SERAFINI : ce n'est pas forcément qu'il y a des activités nouvelles qui viennent s'ajouter. Quelles activités nouvelles, et administratives et sur le plan technique qui n'existent donc pas jusque-là, et qui justifient la création de ces postes ? Et jusque quand ?

Patricia NICOLAS : pour l'instant Joël, je ne peux pas te répondre sur des activités nouvelles.

Joël SERAFINI : pourtant c'est ça qui justifie la création d'ATA (Accroissement Temporaire d'Activités).

Jean-Claude RUSCELLI : Joël, là actuellement, on va ouvrir une nouvelle classe. Donc tu n'ignores pas que les agents prennent leurs congés en juillet et août, ça renforcera pour préparer la rentrée. Nous avons beaucoup de travaux également à la crèche donc il faut pallier à tous ces travaux. C'est pour ça qu'il y aura deux agents. Si on en a besoin on pourra les prendre.

Joël SERAFINI : et sur le plan administratif ?

Jean-Claude RUSCELLI : alors là, je ne suis pas administratif, je suis aux techniques et aux travaux.

Joël SERAFINI : alors qui va nous répondre ?

Monsieur le Maire : il aurait fallu que tu sois au CST puisque le CST a approuvé ça à l'unanimité ; donc ça correspond à la réalité vue sur le terrain. Le CST qui est, bien évidemment, en emprise directe avec la réalité.

Joël SERAFINI : quelle est l'explication ?

Monsieur le Maire : l'explication c'est la multiplication des festivités ; c'est comme le dit Jean-Claude.

Joël SERAFINI : sur le plan administratif ?

Monsieur le Maire : ce sont des emplois non-permanent.

Joël SERAFINI : peu importe.

Monsieur le Maire : il peut y avoir des arrêts maladie, des tas de choses.

Joël SERAFINI : mais on ne crée pas un ATA par la création de postes pour remplacer les congés maladies.

Patricia NICOLAS : on peut avoir une urgence même en administratif avec quelqu'un qui est soudainement malade pendant plusieurs semaines et là on se retrouve coincé parce qu'on n'a personne pour remplacer. Et même en administratif, pas forcément aux techniques. Même si on crée une nouvelle classe, il faut un coup de peinture même s'il n'y a pas d'agent disponible, on prendra quelqu'un mais en attendant en administratif c'est quand même plus compliqué.

Joël SERAFINI : généralement, c'est fait pour répondre à un projet nouveau un ATA. Et qui n'a pas vocation à se pérenniser, c'est fait pour ça, c'est le statut. J'ai l'impression qu'il est un peu contourné-déloyé.

Patricia NICOLAS : non, peut-être qu'il va y avoir des congés nouveaux dans peu de temps.

Joël SERAFINI : surtout qu'on ne crée pas. Ce n'est pas de l'intérim. Et sinon, il y a la possibilité de recruter dans le cadre de mission particulière sur des motifs qui sont eux aussi encadrés par le statut. Dans tous, les cas, il s'agit de dépenses supplémentaires et nous n'y sommes pas favorables.

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

Votants : 26

Abstention : 0

Contre : 6 – Joël SERAFINI ; Marie-Dominique SARRAIL ; Dominique CARRIE ; Jean-Luc SANCHEZ ; Isabelle IBANEZ ; Antoine GARCIN

Pour : 20 - MAJORITE

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

## 2024-029 Règlement intérieur des services périscolaires

Rapporteuse : Madame Patricia NICOLAS, Adjointe ;

Dans le cadre de la bonne organisation des services et en vue d'assurer une qualité optimale pour les usagers ainsi que pour les agents, il convient d'apporter des modifications sur le Règlement intérieur. (cf. document en annexe) : relativement aux articles :

- 1 : Modalités de réservation pour la restauration scolaires et l'accueil du matin et du soir ;
- 2.1 : Horaires des accueils aux écoles ;
- 5.1 : Attitudes et obligations des enfants.

Il est précisé au Conseil Municipal que ce nouveau règlement intérieur s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et a reçu l'avis favorable du CST du 18 juin 2024.

**SUR LE RAPPORT DE** Madame Patricia NICOLAS, Adjointe ;

**OUI** l'exposé qui précède ;

*Madame Laure COMTE-BERGER indique qu'elle ne prendra pas part au vote de cette délibération ; elle votera uniquement dans le cadre de la délibération dont elle dispose le pouvoir de Monsieur Jean-Yves LAUGIER.*

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** le règlement intérieur des services périscolaires, restauration scolaire, Centre Municipal d'Animation, Espace jeunes de la ville de Bédarrides conformément au document joint en annexe ;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Monsieur le Maire : je vais juste apporter une précision parce que je sais ce que tu vas dire, enfin je le devine, tu me diras si j'avais raison ou pas. Ça, ça vient du terrain, ça vient des agents. Ce ne sont pas les élus qui décident de modifier ça parce qu'ils ont envie de modifier pour modifier. Ça, ça revient du terrain, des agents et les parents qui disent que ça ne fonctionne pas, qu'il faut amender là-dessus. Dis-moi si j'avais raison ou pas ?*

*Joël SERAFINI : quelle est la question que j'allais poser alors ?*

*Monsieur le Maire : d'où nous vient cette modification ?*

*Joël SERAFINI : non pas du tout. Cette modification apporte des améliorations pour partie et va dans le bon sens, puisqu'elle vient corriger des décisions qui avaient été prises et qui avaient fait l'objet de critiques et demandes d'amendements et d'assouplissements. Il s'agit de se dire qu'on ne s'y opposera pas, mais pour autant, on a des réserves qu'on souhaite exprimer et qui amèneront à nous abstenir. Sur l'ouverture, pourquoi ne pas aller jusqu'à un quart d'heure ? Donc de 8h15 à 8h30 et 16h30 à 16h45 pour simplifier*

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

davantage encore la vie des familles et, potentiellement avoir pour effet aussi, de limiter les circulations concentrées au même moment. Autre point d'observation sur la mise en place d'un permis à point. Alors, il y a des choses intéressantes dans cette approche et puis il y a aussi des inconvénients. Nous sommes attentifs à ce que dès le premier mauvais comportement, enfin qu'on n'attende pas la perte cinq points pour téléphoner aux parents, les contacter. Je pense qu'il faudrait discuter avec davantage de parents pour trouver une solution plus optimale.

Patricia NICOLAS : Joël je t'arrête tout de suite, discuter avec les parents ce n'est pas possible donc je te conseille de venir de temps en temps et de voir comment les parents se comportent. Donc il est impossible de discuter avec les parents.

Patricia NICOLAS : le fait de renvoyer des lettres parce qu'une fois on les surprend à faire des bêtises, une lettre, deux lettres, trois lettres, ça bouscule un peu le travail des agents alors qu'un permis à points, on leur enlève des points. Ils le savent, les parents sont avertis immédiatement donc ça se fait. Ça se fait ailleurs, d'ailleurs Jean-Claude peut en parler, ça se fait à l'école Notre-Dame. Je ne comprends pas pourquoi ça pose problème aujourd'hui.

Joël SERAFINI : je dis qu'il y a des limites qui conviennent d'être corrigées. Quand on écrit qu'on attend la perte de cinq points pour contacter, non, c'est dès le premier, dès la première anomalie. De la même façon que mettre en place un dispositif d'accompagnement à la parentalité avec des psychologues, nous l'avons fait sur Bédarrides. Ça permet aussi de partir dans le fait de croire aux vertus du dialogue.

Patricia NICOLAS : je crois que tu es un peu déconnecté de la réalité Joël.

Joël SERAFINI : je ne sais pas, enfin ça m'étonnerait. On peut ne pas, quand on est élu, il m'est difficile de penser qu'on ne peut pas parler avec nos administrés, même si je sais bien que ce n'est pas toujours facile. Il ne faut jamais y renoncer parce que quand on renonce à parler avec la population que l'on représente, il y a quand même un décalage qui nous amène après à des choses qui ne sont pas souhaitables.

Monsieur le Maire : là également, j'observe qu'en Comité Social Territorial avec les agents qui sont sur le terrain et qui expliquent les raisons de cette modification. Elle n'est pas inscrite dans le marbre.

Joël SERAFINI : oui mais il n'y pas les parents d'élèves.

Monsieur le Maire : non bien sûr, mais le Comité Social Territorial ce n'est pas sérieux ? C'est quelque chose de sérieux quand même. Tu as les agents qui sont là.

Joël SERAFINI : j'ai interrogé les parents d'élèves. Je vous fais, en quelques contacts, ce type de retour.

Monsieur le Maire : c'est quoi les représentativités de ceux que tu as vu ? Tu ne sais pas ?

Patricia NICOLAS : je les ai en permanence sur le web. Ils m'envoient en permanence des messages, des mails. Mais par contre, les parents d'élèves, ils s'occupent de leur enfant exclusivement. Il faudrait que leur enfant ait quelqu'un derrière lui en permanence pour bien le cadrer. Mais le problème, c'est qu'ils ne veulent pas entendre qu'ils n'ont pas des anges. On a de plus en plus de problème à ce niveau-là. On a de la violence, on a des insultes, on a tout un tas de choses mais on n'en n'est pas responsable, je suis désolée, c'est l'éducation et l'école n'est pas là pour éduquer.

Laure COMTE-BERGER : alors moi j'ai une autre façon de voir. Il y a le dialogue, ça, je peux l'entendre. Alors moi j'ai une question sur le permis à quinze points. Est-ce qu'il est prévu un stage de récupération de points ? Vous aurez compris que c'était de l'humour. Je ne sais pas mais quinze points pour attendre quinze comportements inappropriés, parce que moi c'est comme ça que je le lis, ça me gêne. Alors j'aimais beaucoup le règlement intérieur précédent ; il y avait trois fois, c'était limpide, premier avertissement ; en cas de récidive, convocation avec les parents. Je veux bien croire qu'avec les parents c'est odieux. « Un élu et le responsable de l'établissement pouvant aboutir à une exclusion de trois jours », là, effectivement on attend quinze fois. Alors je fais le parallèle aussi, et Jean tu es bien placé pour le savoir, avec un juge et la voix judiciaire qui attend vingt ou vingt-cinq fois le récidiviste. Donc là les parents vont s'amuser. Je comprends Patricia que tu puisses argumenter, moi, j'imagine la réaction des parents au premier point enlevé « c'est bien mon chéri, il t'en reste quatorze ». Voilà comment je le vois mais c'est à titre personnel.

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

Patricia NICOLAS : je vais te dire la réaction quand il en aura plus du tout. Les parents vont venir te voir, ils vont te dire que « ce n'est pas normal, vous punissez mon gamin, vous me punissez moi au lieu de punir mon gamin parce que moi je suis obligé de le garder à la maison ». Oui mais que ce soit trois ou quinze, tu as le même résultat.

Laure COMTE-BERGER : oui mais que ce soit trois ou quinze, tu as le même résultat. Là tu attends quinze fois et c'est ma vision, encore une fois Patricia, j'entends le débat, j'entends le problème éducatif. Moi ma vision, c'est que je ne suis pas d'accord avec ce permis à point, mais c'est à titre personnel. Après je peux entendre d'autres points de vue. A titre personnel, un permis à quinze points me semble trop laxiste pour aller jusqu'à quinze, voilà.

Jean-Yves LAUGIER : au-delà de ça, quand tu vas expliquer aux parents que tu vas virer leur gamin, ils vont te contraindre à récupérer leur mioche à l'école.

Patricia NICOLAS : non.

Jean-Yves LAUGIER : bon, ok.

Patricia NICOLAS : on les prévient suffisamment à l'avance quand même. On s'organise. Mais en attendant, ils vont nous dire qu'on les punit eux et pas leur gamin. Alors sinon, on ne fait rien. On ne fait rien et on laisse pourrir la situation.

Joël SERAFINI : il faut faire des choses parce qu'aujourd'hui les retours pendant le temps périscolaire ne sont pas très positifs. Il y a un défaut d'encadrement qui est pointé.

Patricia NICOLAS : je te mets au défi, Joël, de trouver du personnel compétent. Je te mets au défi de venir sur place. Viens voir comment ça se passe. J'y travaille beaucoup. Au bout d'un moment quand on me dit « non ce n'est pas bien », moi je vous demande, à tous, de venir et voir comment ça se passe ; et à la cantine, et dans la cour avec des jeunes qui sont parfois un peu plus vieux que ceux qui sont là et qui se font insulter quand même.

Joël SERAFINI : j'entends parler de violence, de harcèlement, pas qu'à Bédarrides mais notamment dans nos écoles. Il faut prendre des mesures pour agir là-dessus. Est-ce que se réinterroger peut-être sur le choix que vous avez fait de faire moins appel, pendant les temps périscolaires, à l'équipe enseignante, est-ce que c'est finalement un bon point ou pas tant que ça ? Se poser tout un nombre de questions, parce que le permis à points est un élément qui a vocation à faire passer des messages, mais on vient de le souligner, potentiellement être contre-productif quant aux limites données sur cette affaire. Quand on a le permis à point pour l'automobile, heureusement que vous avez une verbalisation à partir des premiers points qu'on t'enlève et qu'on n'attend pas le quinze pour avoir une action qui s'ajoute davantage.

Patricia NICOLAS : en fait, on n'aurait pas dû l'appeler comme ça. On n'aurait pas dû l'appeler permis à points, on aurait dû l'appeler autrement, comme ça, ça aurait posé moins de problèmes.

Joël SERAFINI : peut-être. En tout cas, je répète, notre intention à nous, c'est qu'on ait des réponses qui, certes soient graduées, mais dès le premier on ne laisse pas filer. Dès les premières observations de comportements qui ne conviennent pas, qu'on ait un encadrement éducatif qui se mette en place et des choses qui se mettent en place.

Monsieur le Maire : tout ça est noté mais je crois que dans un sujet comme ça il faut de toute façon évoluer. On fige pour l'instant mais ça n'interdit pas, absolument pas au contraire, de modifier si on a décidé d'améliorer ou autre. C'est quand même un sujet très délicat, très difficile. Je confirme ce qu'à dit Patricia, les comportements sont très étonnants dans l'établissement scolaire de la part des élèves ; ce n'est plus notre génération, en tout cas, moi, je ne me reconnais pas là-dedans par rapport à la mienne. Tout a changé et il faudra probablement revoir ce règlement intérieur. Je ne sais pas dans quelle périodicité mais on fige ça et puis après on verra.

Patricia NICOLAS : après on quand même un double problème ; c'est-à-dire qu'on a l'Education Nationale d'un côté et on a la mairie et le périscolaire de l'autre et, il n'y a pas de connexion. Donc c'est vrai que parfois c'est « ah, ce n'est pas nous c'est le périscolaire » et le périscolaire « ah, ce n'est pas nous c'est le scolaire ». Donc au bout d'un moment, on essaie de mettre tout ça à plat et que tout le monde travaille normalement ensemble mais je peux l'avouer que ce n'est pas facile.

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

**Votants : 26**

**Abstention : 11** – Isabelle DUCRY ; Laure COMTE-BERGER ; Jean-Claude RUSCELLI ; Nathalie KANTE ; Jean-Yves LAUGIER ; Joël SERAFINI ; Marie-Dominique SARRAIL ; Dominique CARRIE ; Jean-Luc SANCHEZ ; Isabelle IBANEZ ; Antoine GARCIN

**Contre : 0**

**Pour : 15 - MAJORITE**

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

## **2024-030 Convention Territoriale Globale : mission de coordination et de pilotage signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement.**

Rapporteur : Jean BÉRARD, Maire ;

La commune de Bédarrides est signataire avec la CAF du Vaucluse d'une convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « pilotage du projet de territoire ».

Cette convention a été conclue pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026.

La coordination du projet de territoire est assurée par les chargés de coopération CTG.

L'unité d'œuvre pour calculer le financement de la coordination est l'équivalent temps plein (ETP) et le financement est calculé à l'échelle du territoire détenteur de la compétence.

L'offre existante pour Bédarrides :

- Nombre d'ETP existant issu du volet jeunesse du Contrat Enfance jeunesse : 0,25 ETP
- Nombre d'ETP existant issu du volet enfance du Contrat enfance jeunesse : 0,25 ETP

Lors du comité de pilotage de juin 2022, les partenaires signataires de la CTG ont validé les principes de redéploiement des fonctions de coordination selon le modèle suivant :

- Développer une coordination supra communale par thématique
- Être en cohérence avec le projet de territoire et le plan d'action à l'échelle de la Communauté d'agglomération des sorgues du comtat et des enjeux identifiés
- Réduire les écarts de financement entre les communes et se dote de critères identiques et objectivables
- Intégrer le partenaire de la communauté d'agglomération.

La répartition du temps de travail a été redéfinie sur la base des critères suivants :

- 0,40 ETP de coordination par thématique
- 0,10 ETP de coordination/pilotage infra communal sur les communes de moins de 10000 habitants
- 0,20 ETP de coordination/pilotage infra communal sur les communes de plus de 10000 habitants
- 0,30 ETP pour la coordination générale

Le schéma de mise en œuvre des postes de chargé de coopération territoriaux pour la CTG de la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat est le suivant.

*La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.*

Commune	Althen des Paluds	Bédarrides	Monteux	Pernes Les Fontaines	Sorgues	CASC
Thématique	Handicap	Enfance jeunesse	Logement/ cadre de vie/animation de la vie locale	Parentalité	Petite Enfance	Pilotage
ETP	0,50	0,50	0,60	0,60	0,60	0,30

Ce schéma a été expérimenté sur toute l'année 2023.

À la suite du comité de pilotage du 15 février 2024 et au rapport d'activité des chargés de coopération territoriale, les élus et la CAF du Vaucluse ont émis un avis favorable à la poursuite du schéma expérimental sur la durée de la convention.

Afin de pouvoir signer les avenants de la convention d'objectifs et de financement pour le pilotage du projet de territoire avec la Caf du Vaucluse, le conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver le schéma de mise en œuvre des postes de chargé de coopération territoriaux pour la CTG de la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat selon le modèle suivant

Commune	Althen des Paluds	Bédarrides	Monteux	Pernes Les Fontaines	Sorgues	CASC
Thématique	Handicap	Enfance jeunesse	Logement/ cadre de vie/animation de la vie locale	Parentalité	Petite Enfance	Pilotage
ETP	0,50	0,50	0,60	0,60	0,60	0,30

**SUR LE RAPPORT DE** Jean BERARD, Maire ;  
**OUI** l'exposé qui précède ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** le schéma de mise en œuvre des postes de chargé de coopération territoriaux pour la CTG de la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat selon le modèle suivant ;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Votants : 26**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 26 - UNANIMITE**

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

*La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.*

## VI - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SERAFINI a posé les 5 questions suivantes :

- **Travaux du pont roman : quelle est la nature des travaux projetés par le conseil départemental et quel est l'échéancier ? Pourquoi autant de retard dans la mise en œuvre de ce chantier ?**

Monsieur le Maire : Je l'ignore complètement. Je suis comme vous, j'entends ce que le conseil départemental me dit. Initialement, on devait commencer les travaux au deuxième trimestre 2024 puis on m'annonce que c'est reporté en 2025. Apparemment, d'après ce qu'on me dit, c'est parce que les expertises ne sont pas complètement terminées, voilà tout ce que je peux te dire sur ce secteur ; je n'en sais pas plus. C'est un sujet qui nous préoccupe.

La durée c'est minimum six mois. Je pense qu'il s'agit de travaux de consolidation. Ce qu'on m'a dit c'est que la liaison des pierres du pont a été fragilisée par les épisodes successifs de sécheresse et le vent qui est venu creuser. Donc il y a un côté qui s'est un peu affaissé. Si tu regardes en face, côté amont, ça penche un peu.

C'est notre pont de cœur mais au niveau de la propriété immobilière, c'est le conseil départemental qui est propriétaire du pont. Donc on n'en sait pas plus, je n'ai aucune nouvelle depuis six mois.

- **Travaux du pont roman : quelles solutions ont été recherchées pour limiter l'impact sur les agriculteurs ?**

Monsieur le Maire : Je suis ravi que tu nous poses cette question parce qu'elle va nous ramener vers un thème qui me tient à cœur. Donc j'ai coorganisé trois réunions ; deux à la mairie et une en préfecture. Les agriculteurs ont reçu le préfet il n'y a pas longtemps, je crois que c'était fin avril, sur le pont et j'ai pris la parole pour dire au préfet à quel point il nous tenait à cœur que les agriculteurs puissent s'occuper de la récolte de la façon la plus normale possible et ne pas pouvoir traverser l'Ouvèze pendant une période de six mois quand le pont sera immobilisé, c'est impossible à entendre.

Il est apparu deux choses : la première, c'est qu'il faudrait prévoir un système qui permette là dans l'immédiat aux agriculteurs de passer quelque part. Donc, on a imaginé un pont provisoire de l'armée, on a envisagé un passage à gué de l'Ouvèze, on a envisagé des solutions. Apparemment, il n'y en a pas qui conviennent. Enfin, on n'arrive à percer sur aucune de ces propositions, mais il a fallu aussi trouver une solution à terme.

La première solution à terme, c'est un nouveau pont. Je ne sais pas où est-ce qu'on le mettrait, sûrement en amont, peut-être réservé aux agriculteurs. Coût pressenti de l'opération dix millions d'euros, c'est ce qu'on m'a dit.

Et la deuxième possibilité, c'est ce fameux pont SNCF sur la petite route de Sorgues, dont vous savez que pour moi et, je maintiens ma conviction aujourd'hui, il est sous-dimensionné par rapport aux réalités du pays.

Après-demain c'est le 170<sup>e</sup> anniversaire de la gare de Bédarrides et je pense que la ligne ferroviaire et le pont ont le même âge. Ça signifie que ce pont a cent soixante-dix ans. Ça s'appelle une servitude administrative, donc la commune de Bédarrides le subit. Il a deux inconvénients ce pont. D'abord, il retient l'eau quand on est au pont de la gare ou de l'autre côté aussi, donc il fait digue desservant Bédarrides et le deuxième problème de ce pont, c'est qu'il n'est plus en phase avec la réalité mécanique et technologique d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, les moissonneuses-batteuses etc. ne peuvent pas passer. Donc à terme, c'est ce pont qui doit être modifié. Qui est propriétaire ? La SNCF. On les a reçus en juillet 2021. Ils ont envoyé quelqu'un ; ils ont reconnu le besoin. Ils ont dit « oui, il y a un besoin mais on ne financera pas ». Ce dossier est défendu par des sénateurs, notamment Jean-Baptiste BLANC. Il est arrivé sur le bureau de Matignon juste avant que Madame BORNE ne démissionne et il revient de plein fouet dans l'actualité au regard des agriculteurs. Donc voilà, coût supposé de l'opération dix millions.

Jean-Yves LAUGIER : tu évoques plein de solutions là, mais les gens qui sont dans les terres n'ont pas le temps d'attendre ton combat contre la SNCF. A un moment, il va falloir trouver des solutions, vingt-cinq bornes pour aller ramasser leur machin y'a aucun entrepreneur qui peut le gérer.

Monsieur le Maire : Jean-Yves, il ne t'a pas échappé que je ne suis pas magicien, donc il faut bien que je trouve des solutions.

Jean-Yves LAUGIER : on l'a vu depuis quatre ans que tu n'étais pas magicien. Donc moi je te dis Jean, les solutions OK, le pont SNCF c'est ton bébé, tu en a parlé pendant un an avant d'être élu et ça se fera peut-être dans dix ans. Mais il faut bien trouver des solutions.

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

Monsieur le Maire : mais la solution moi je ne l'ai pas. Je n'ai pas l'autorité pour la prendre. Je me bats pour les agriculteurs pour que celui qui a autorité, c'est-à-dire la préfecture, c'est eux qui ont l'autorité, et la SNCF puissent prendre des décisions. Parce que moi je ne peux pas le faire. Je ne peux pas le faire juridiquement parce que je n'ai pas la compétence, ça m'échappe complètement. Et crois-moi, il y a des soirs où je suis allé avec des agriculteurs voir dans l'Ouvèze si on pouvait aménager des choses. Je suis acquis à la cause des agriculteurs, et j'ai fait plusieurs réunions pour essayer d'aboutir.

Joël SERAFINI : une moissonneuse-batteuse, dans la solution du pont SNCF, il y a une question de largeur mais aussi une question de hauteur. Jusque-là tu ne nous as parlé que d'agrandissement comme grande idée, tu ne nous as pas parlé de la surélévation. Alors on ferait les deux ? Vous imaginez la SNCF dire oui au fait de faire une élévation sur ce niveau de pont ? Ou on va creuser en bas pour qu'il y ait encore plus d'eau quand il faudra y passer et en retirer.

Monsieur le Maire : on ne peut pas creuser en bas. Le Conseil départemental avait bien envisagé, donc tu vois que je ne dis pas n'importe quoi, de creuser. Oui, c'est dans les deux dimensions qu'il va falloir le faire. Le pont n'est plus adapté aux réalités d'aujourd'hui, il faut le modifier.

Joël SERAFINI : est-ce qu'il faut adapter le pont ? On dirait ; moi j'ai l'impression, que désormais il y a un argument qui s'ajoute dans la difficulté à convaincre de l'intérêt de faire ces travaux au niveau de ce pont et de justifier une utilité réelle. On utilise un nouvel argument qui sort du jeu, on joue la carte du passage des agriculteurs. Jusque-là on ne l'avait jamais entendu. Je me demande s'il n'y a pas d'autres solutions plus pertinentes, effectivement plus rapides à trouver et moins onéreuses vis-à-vis de ces difficultés rencontrées par les agriculteurs. Ça serait également utile pour chercher des solutions au problème qu'on s'intéresse aux sources du problème. Aussi pourquoi, demain, même après les travaux de consolidation, les agriculteurs ne pourraient pas passer alors qu'ils y passent avec des véhicules motorisés depuis des décennies. Qu'est-ce qui a changé par rapport à il y a dix ans encore où il n'y avait pas ce problème ? Je peux comprendre qu'on me dise que le pont s'est affaissé et qu'il faut donc le consolider de nouveau pour qu'il puisse voir passer la même charge qu'avant. Mais je me demande s'il n'y pas une charge supplémentaire qui fait qu'on parle de ce problème comme non-solutionnable par le fait de reconsolider le pont ? Quelle est la source du problème exactement ?

Monsieur le Maire : je te l'ai déjà expliqué. Ce qu'on m'a dit c'est que la source de la fragilité du pont Romain serait due à la sécheresse accumulée. Le Conseil départemental a fait dresser un rapport d'expertise qui le dirait. Je ne l'ai pas en ma possession ce rapport. Je ne profite pas de la situation, je constate juste que ce problème-là s'ajoute. Je n'en fais pas un combat. Quand la SNCF a parlé de ce pont, c'est elle avec les agriculteurs, qui a décidé d'évaluer la possibilité de creuser ce pont. Ce n'est pas moi qui me suis emparé de ça, j'en ai été informé.

Jean-Yves LAUGIER : concernant les agriculteurs, l'armée et le génie font passer des chars d'assaut sur des barges et nous on ne serait pas capables de faire passer

Monsieur le Maire : la différence Jean-Yves, c'est que tu n'étais pas à la réunion. On l'a proposé le sujet, on te dit que ça coûte cher et que ce n'est pas possible, que le génie ne prête pas ces trucs etc. tu insistes et ça ne se fait pas. Pourquoi on a multiplié les réunions ? Pour essayer de trouver une solution moins longue. Mais bien sûr, tu as raison, je l'ai déjà soutenu ça.

Jean-Yves LAUGIER : alors, petit exemple, dans La Vésubie au-dessus de Nice, quand ils ont pris la flotte il y a trois, quatre ans ; ils ont eu ce genre de choses et nous on ne pourrait pas le faire ?

Monsieur le Maire : tu sais très bien comment ça se passe avec l'Etat. Il faut être dans l'urgentissime urgence et dans l'actualité pour pouvoir obtenir des choses.

**• Arbres d'alignement abattus dans la commune (Allée de la Verne, Boulevard du 8 mai, Avenue des Verdeaux...) : quelles sont les dates prévues de replantation ?**

Monsieur le Maire : tu étais lundi au conseil communautaire puisqu'on s'est salué. Tu as posé des questions et tu as bien fait de les poser puisqu'il vaut mieux poser des questions à l'endroit où se situe la décision. Il y a un administré qui a écrit il y a peu au président, président qui lui aussi sait que c'est là-bas que ça se traite, pour dire voilà les arbres etc. Il lui a été fait une réponse par le président, Christian GROS, lui disant qu'on adore les arbres, qu'on fait tout pour les remplacer mais qu'on ne peut pas tout faire

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

d'un coup donc on va le faire mais on ne sait pas dans quel délai. Pose la question en conseil communautaire. Je n'ai, hélas, pas la compétence.

Joël SERAFINI : sauf que le conseil communautaire, puisque j'y suis et que j'entends les réponses, nous répond sans cesse, puisqu'il ne sait dire que ça, que ce sera pris dans les colonnes. Donc de toute façon, il remet ensuite la décision dans le camp de la municipalité pour dire que c'est à vous de décider sur quoi vous affectez votre enveloppe d'investissement. Quand est-ce que vous allez décider d'affecter sur cette enveloppe d'investissement, qui est soi-disant de 500 000€ dont on ne sait pas pourquoi elle serait passée à 250 000€, qui est fragile. Pourquoi n'est pas budgété et priorisé le remplacement des arbres parce que là c'est la mairie qui décide.

Monsieur le Maire : parce que, comme tu le sais ça aussi ça compte, dans la colonne il y a des urgences aussi. Et que tu ne peux pas dépasser les limites de ta colonne.

Joël SERAFINI : et vous financez quoi avec ? Parce que 500 000 par an, moi, je ne vois pas où. 500 000€ de dépenses par an ont été faites en matière d'entretien de la voirie par exemple.

Jean-Claude RUSCELLI : merci Monsieur le Maire de me passer la parole. Et au niveau entretien de la voirie, nous allons réaliser en deux phases de paiement le chemin de Causan parce que dans notre colonne il n'y a pas assez d'euros. Je me suis battu pour qu'on arrange deux chemins communaux non revêtus. Je voulais qu'on refasse aussi le chemin de Saint Jean, pas assez d'argent dans la colonne. Alors quand tu parles des 500 000€, c'est vrai que j'en ai entendu parler, mais il paraît qu'il y a une personne, qui était élu dans notre conseil municipal, qui a fait le généreux et qui a dit à Sorgues avec 250 000€ nous en aurions assez. Alors aujourd'hui, ces 250 000€, ils manquent.

Joël SERAFINI : et il suffirait qu'ils la prennent eux-mêmes ? vous ne l'avez pas arrêté ? Il n'y a pas de garde-fou en mairie ? Pas d'équipe municipale ? Il n'y a pas de maire ?

Jean-Claude RUSCELLI : je suis membre de la commission depuis deux ans. Je ne suis pas vice-président.

Monsieur le Maire : c'est une autre question. Mais on va faire en sorte que ce conseil municipal ne dure pas trois heures. L'accord de l'époque de changement de communauté a été pris il y avait des accords. Il y a eu du soutien de la ville de Sorgues. Le soutien qu'on a c'est la ville de Sorgues et effectivement ce que dit Jean-Claude est tout à fait exact. Il y a des gens qui ont eu des gênes de salon ; moi j'appelle ça des gênes de salon ; et qui ont dit à Sorgues que « non mais ça va, je suis gêné etc., il faut qu'on ait moins » et quand la décision est prise moi je ne suis pas là. Elle se prend avant la décision. Donc on se bat tous les jours, et on se bat encore avec le soutien à la fois technique des Sorgues du Comtat et, vous le verrez bientôt, également le soutien financier de la ville de Sorgues. Bien sûr qu'on est en phase de discussion là-dessus. Tu as vu les budgets, tu as vu qu'on gagnait dans d'autres parties du budget. On en reparlera quand tu poseras des questions. Qu'est-ce que ce que j'observe ? Oui c'est dans notre colonne, c'est la compétence de la communauté d'agglomération et on veut les remplacer ces arbres et après t'as des urgences de voirie. Ils sont dépensés en totalité ces ronds.

Joël SERAFINI : et qui est cette personne mystère ?

Monsieur le Maire : non, je suis élu pour travailler. Je ne suis pas là pour dire du mal des gens. On ne lâche pas des gens aux fauves comme ça. Je suis d'autant plus à l'aise que j'ai le mail en question donc là n'est pas la question. Je ne lapide pas les gens en public comme ça.

Joël SERAFINI : je suis étonné que les élus communautaires s'emparent d'une prétendue parole donnée par un élu de Bédarrides, qui n'est pas le maire, pour dire je reprends 250 000. Je trouve ça quand même un peu curieux.

Monsieur le Maire : c'est pourtant la réalité. Jean-Claude a eu tout à fait raison de le souligner parce que ça nous limite dans nos dépenses d'investissement au niveau communautaire.

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

**• Projet de développement économique de la Plaine de Grenache : vers quelle installation se profile-t-on et à quelle échéance ?**

Monsieur le Maire : alors deux réponses : première, ça c'est souvent que je te le dis, on ne communique pas sur les sujets qui sont en préparation et tu le sais parce que ça ne se fait pas et parce qu'il y a des choses à ne pas divulguer. Tu le sais d'autant plus que tu en a parlé avec Philippe DE DAPPER lundi soir et qu'il t'a dit la même chose. Il y a un beau projet, un très beau projet. S'il se fait, on aura tous à s'en réjouir. Il te l'a dit, il ne peut pas dévoiler le nom de l'entreprise, c'est une entreprise locale. On ne peut pas t'en dire plus parce que c'est délicat. Quand il y a des gens qui achètent, il y a des discussions. On ne communique pas sur la préparation. C'est validé par la jurisprudence et c'est tout à fait légitime qu'on ne puisse pas le faire sinon y'a aucun projet qui aboutirait ou en tout cas, on les mettrait en danger. En tout cas, il y a un projet sérieux et tu le sais puisque tu en parlé lundi soir avec Philippe.

Laure COMTE-BERGER : oui alors Jean, évidemment on n'a pas à divulguer le projet je suis à cent pour cent d'accord avec toi. En revanche, pour moi, ce n'est toujours pas le débat. Le débat c'est que c'est la communauté de communes qui achète la parcelle à la commune. Donc la question c'est, pour pallier à ce fameux reste à réaliser, qui reste à réaliser dans on ne sait pas combien de temps toujours, quand la communauté de communes pense nous verser le prix ? Et il me semble que tu avais précisé d'ailleurs la dernière fois que finalement ils seraient prêts à nous le libérer plus tôt.

Monsieur le Maire : oui, ce n'est pas la question Laure.

Laure COMTE-BERGER : si, c'est la question. Elle est plus de récupérer un prix pour faire des choses plutôt que le projet économique.

Monsieur le Maire : je relis la question de Joël et tu verras que ce n'est pas la question. « Projet de développement économique de la Plaine de Grenache : vers quelle installation se profile-t-on et à quelle échéance ? » on ne parle pas de prix.

Laure COMTE-BERGER : c'est lié

Monsieur le Maire : à ce moment-là, tu lis tous les sujets.

Laure COMTE-BERGER : c'est lié à une rentrée d'argent pour un investissement, c'est complètement lié.

Monsieur le Maire : il n'y a pas de réponse supplémentaire à celle que j'ai déjà faite. La question de Joël elle est sur l'installation et la nature de cette installation.

Laure COMTE-BERGER : donc tu m'invites la prochaine fois à poser la question diverse sur ce que je viens de te demander.

Monsieur le Maire : oui, et tu auras la même réponse parce qu'on en a déjà parlé et que je t'ai déjà répondu.

Laure COMTE-BERGER : il y aura de nouvelles réponses je pense à apporter.

Monsieur le Maire : en tout cas, il faut y croire parce que vraiment si ça se fait ce sera très bien. Et n'oubliez pas un point, parce que je crois que tout le monde l'a oublié ça, c'est que là, les Sorgues du Comtat ils vont réaliser une plus-value sur cette opération. Et que quand elles vont l'acheter à Bédarrides, elles vont payer le prix et elles vont vendre à GSE et on aura les plus-values. Il ne faut pas l'oublier non plus. Ne perdez pas vue qu'il y a des emplois, des plus-values et le reste.

Joël SERAFINI : On le sait, d'ailleurs la question qui se pose c'est : quel reversement de cette plus-value à la commune ?

Monsieur le Maire : ce n'est pas encore mûre, je ne peux pas en parler.

Joël SERAFINI : après je trouve surprenant qu'on ne dise pas le nom de l'acheteur, ça je peux l'entendre, mais la nature du projet manifestement ça montre que vous ne tirez pas d'enseignement des échecs précédents. Rassurer la population et déminer le terrain en annonçant que c'est autre chose qui est envisagé que des entreprises de logistiques. Mais qu'est-ce qui empêche de faire confiance à l'intelligence ?

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

Monsieur le Maire : tu ne communique pas sur un sujet en préparation point final. Ne cherche pas à tordre la réalité c'est comme ça, ça ne se fait pas. Ça ne se fait pas parce qu'on doit mener un projet à bien et ça tu le sais puisque cette réponse t'a déjà été donnée lundi soir. Je ne le ferai pas parce que ce n'est pas sain. Je défends la commune, je ne me défends pas moi.

Joël SERAFINI : et sur la question de l'écbéance ?

Monsieur le Maire : je ne la connais pas. Il y a des rencontres qui vont se faire en juillet pour qu'on avance sur le dossier. Il y a des tentatives de rapprochement avec d'autres partenaires, tout ça se fait là. Tu ne communique pas là-dessus. Ça se fait en juillet et on aura des retours en septembre. Moi ce que je veux c'est accrocher le projet. Une fois qu'on aura accroché le projet, ce ne sera plus un projet en préparation et on en parlera. Tout sera dévoilé mais tu sais très bien qu'on ne communique pas là-dessus. Ça je peux le dire, tu as dit que ce n'est pas dans le secteur de la logistique, non ce n'est pas là-dedans.

**• Création d'une ligne de bus urbain ou de transport à la demande : la commune a-t-elle exprimé une attente auprès de l'intercommunalité, comme l'a fait Monteux qui va bénéficier d'une ligne de bus à partir de 2025 sans coût pour la commune ?**

Monsieur le Maire : je te réponds mais c'est du luxe puisque tu as déjà eu la réponse lundi. Parce que ça va gêner le projet d'aéroport à Bédarrides. La personne qui est chargée de ce dossier-là qui est Laurent COMTAT, 1<sup>er</sup> adjoint de la ville de Pernes, t'a répondu que cette création de ligne, Sorgues avait créé la sienne mais c'est le coût exclusif pour la Commune de Sorgues. Parce qu'il y a eu des études qui ont dit qu'il y avait des besoins d'abord à Monteux et, tu as demandé d'ailleurs la communication des pièces en question. Tu auras un avis plus éclairé quand tu auras reçu, vu et lu ces pièces mais parce qu'il faut bien commencer quelque part.

Joël SERAFINI : mais c'est toujours les mêmes.

Monsieur le Maire : non, ce n'est pas toujours les mêmes. La ville de Monteux n'a pas la même physionomie que la ville de Bédarrides, elle n'a pas la même étendue. Laurent COMTAT t'a répondu notamment aussi que pour sa ville ce n'était pas encore prêt alors que la commune de Pernes est la plus grande, et de loin, de toutes les cinq communes. Donc c'est un problème de programmation. C'est un problème de besoins. C'est un problème parfois de compétence puisque tu as parlé de rallier le collège alors que ce n'est pas de la compétence des transports. Donc aujourd'hui, il faut commencer la compétence mobilité, elle a été prise il y a dix-huit mois. Il faut bien commencer quelque part. Je ne le connais pas ce rapport, mais je fais confiance à Laurent parce qu'il est très compétent, il a d'ailleurs fait des réponses très circonstanciées et très motivées. Il t'explique pourquoi. Aujourd'hui, la commune de Monteux a eu un développement beaucoup plus important avec les mandats successifs. Tu ne peux pas dire le contraire de Christian GROS. Il a développé l'économie dans sa commune. Il a l'avantage, comme tu l'as dit, Monteux c'est tout à fait plat. Il n'a pas à supporter une zone inondable. Il n'a pas à supporter les inconvénients d'autres installations des rivières et des ponts que nous avons. En tout cas aujourd'hui, ça ne veut pas dire qu'on ne l'aura pas, il faut voir les besoins, ça ne se fait pas comme ça.

Joël SERAFINI : vous l'avez exprimé ?

Monsieur le Maire : mais bien sûr que non nous ne l'avons pas exprimé. On a laissé cette compétence partir.

Joël SERAFINI : on regarde passer les trains et bien maintenant on regarde passer les bus.

Monsieur le Maire : c'est absolument faux. Aujourd'hui le besoin n'est pas encore caractérisé. On n'a pas ce besoin là pour l'instant. Et tu oublies que les trains pour la zone de la Plaine du Grenache, on ne les laisse pas passer. Simplement, quand tu les prends les trains, on te met des barrières avec le recours de France Nature Environnement. Donc la barrière, c'est cette zone de la Plaine du Grenache dont j'ai hérité et que je défends aujourd'hui, parce que l'avenir de la commune est là. L'avenir financier, l'avenir de l'emploi. Et qu'on nous reproche quand on fait ça, et tu l'as entendu toi aussi, qu'on va nous ramener des camions etc. les trains je ne les laisse pas passer, je les prends quand c'est l'heure de départ et pas avant.

Joël SERAFINI : non, l'heure de départ pour le déplacement mobilité ce n'est pas dans trente ans. Quand c'est gratuit, tu nous dirais que c'est cher.

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

*Monsieur le Maire : on ne peut pas tout faire en même temps. C'est ça que tu ne veux pas entendre et c'est ce que t'as dit Laurent COMTAT. On ne peut pas faire tous les dossiers en même temps. Ce sont des réponses réalistes. Tu veux encore une fois tordre la réalité pour faire de la politique. Tu fais une déclaration politique, tu ne veux pas te soucier de la véritable problématique. La véritable problématique c'est que le besoin à Montoux est bien supérieur au nôtre.*

*Joël SERAFINI : il estime qu'à Bédarrides, il n'y a pas de demande. C'est ça qu'il a répondu. Et comme tu l'as dit, parce qu'on a réussi à te le faire dire, tu n'as rien demandé.*

*Monsieur le Maire : parce que la situation ne s'y prête pas et on te le dit quand tu as des réunions. Pour l'instant c'est Montoux qui est en priorité et on commence par là. Quand on a fait l'autoroute, on a commencé par la route Paris-Marseille, Nantes ils ont gueulé mais ils n'ont pas eu l'autoroute tout de suite et pourtant c'est une grande ville mais c'est exactement pareil. Il faut commencer quelque part.*

*Marie-Dominique SARRAIL : mais il faut quand même le présenter le dossier.*

*Monsieur le Maire : mais tu le présentes quand c'est mûr. Bien sûr qu'il faut présenter le dossier mais tu le fais quand tu sais. Il n'y a pas de délai pour ça, on peut le faire quand on veut. On peut le faire demain, on peut le faire après-demain ou dans deux mois. Mais aujourd'hui, j'ai fait une boutade sur l'aéroport mais on n'est pas dans la situation du besoin. On est dans une situation qui fait qu'on n'est pas prioritaire. Attendons que les opportunités et les pertinences nous mettent dans cette situation-là.*

Le Maire,

Jean BÉRARD



Le secrétaire de séance,

Julien LETOFFE

*La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Elles vous sont adressées personnellement afin de vous permettre une prise de décision lors de votre participation à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.*